

**Conseil Général du Calvados
Direction des Archives
61, rue de Lion-sur-Mer
14000 CAEN**

Inventaire sommaire de la série C :

Administrations provinciales. – Intendance, Subdélégations, Élections
et autres divisions administratives ou financières, Bureaux des
finances, États provinciaux, Principautés, Régences, etc.

**C 8579-8615, Commission intermédiaire de la Moyenne
Normandie et du Perche.**

Bureau intermédiaire de Falaise-Domfront

Conseil Général



Calvados

M
JUN
1889

Archives du Calvados

C. 8579-8679

Fonds de la Commission Intermédiaire
de la Moyenne-Normandie & du Perche

Bureau intermédiaire de Falaise-Domfront

Page 1-134

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT
PROPRIÉTÉ
PUBLIQUE
DU CALVADOS

1787 - " Procès verbal des séances de l'assemblée provinciale de la Moyenne-Normandie & du Perche, généralité d'Alençon, tenue à Lisieux dans l'hôtel de ville, aux mois de novembre & décembre 1787 - à Lisieux, imp. de F. B. Mistral, imprimeur de l'évêque & de l'administration provinciale, & se trouve à Paris, chez Barbou, imprimeur-libraire, rue des Mathurins. - Règlement du août 1787, fait par le Roi, sur les fonctions des assemblées provinciales, etc., en instruction interprétative des précédents règlements, notifiée à l'assemblée provinciale le 21 novembre 1787 par Jullien, intendant d'Alençon; extrait du règlement sur la province du Berry le 6 juin 1786. - 1787, 21 no., présent assemblée députés (liste ff. 2-5)

Germain de la Moissonnière, ancien-maire d'Orber, secrétaire-greffier - Historique des impôts; routes & travaux publics; contribution représentative de la ville; fonds libres de la capitation & de la taille; cantonniers. Ateliers de drap, projet de règlement; agriculture &c. - Etat des Manufactures de France, fabrique à Alençon, Argentan & Sées, & manufacture de drap fleurante, aujourd'hui sans vigueur. La ville de Falaise a été inféodée à ses manufactures de serge, chapeaux, couteaux & ciseaux, bracelets de poignet aujourd'hui abandonnées, filature de coton établie par les officiers municipaux pour arrêter le progrès de la mendicité. Lisieux. Le commerce des ciseaux, qui y tenait autrefois le premier rang, est progressivement anéanti, par suite des droits dits Cretaines & draps de France du pays vulgairement appelés frocs & flanelles, les frocs fabriqués principalement à Tordouet & Ferrauges, & dans les campagnes voisines de Lisieux, les flanelles dans la ville & ses faubourgs; demande de

diminution de droits qui nuisent à l'activité de ce commerce -
Abrogation de la limitation du chef-lieu. Lisieux choisi au préjudice d'

de Repute (liste pp 2-5)

Germaine de la Moissandiere, ancien ~~maire~~ d'Orber, secrétaire-greffier.
Historique des impôts; routes & travaux publics; contribution représentative de la
corvée, fonds libres de la capitation & de la taille; cartonniers. Ateliers
charité, projet de règlement; agriculture &c. — Etat des Manufactures de
Point de France, fabriques à Alençon, Argentan & Sées, & manufacture
radio florissante, aujourd'hui sans vigueur &c. La ville de Falaise a été aban-
donnée par ses manufactures de serge, chapeaux, couteaux & cuirs, branche de
commerce aujourd'hui abandonnée, filature de coton établie par les officiers
municipaux pour arrêter les progrès de la mendicité. Laines: le
commerce des cuirs, qui y tenait autrefois le premier rang, est presque
entièrement anéanti, par suite des vides Boles des Cretannes & draps de
laine du pays vulgairement appelés frocs & flanelles, les frocs fabriqués
principalement à Tordouet &c, Ferragues, & dans les campagnes voisines, la
laine, les flanelles dans la ville & ses faubourgs; demande de

diminution de droits qui nuisent à l'activité de ce commerce.
libérations sur la fixation du chef-lieu: les lieux choisis au préjudice d'
Alençon: la ville de Lisieux, qui, par la multiplicité de ses
manufactures & l'importance de son commerce, tient le
premier rang dans la généralité, se trouve placée au centre de six élections
plus peuplées, les plus considérables & les plus impoies, etc. — Table
ordre de séances — Composition des assemblées d'élection sur le
réglement de la généralité (mettre Lisieux?)

p. 298 rapport
d. l. Casp. sur v. m. d.

Alençon: les impositions de 1787 (mettre une Election)



de la ... + compte, table d'une c. —

2
C. 8579. (Cahiers.) - Grand et moyen format, 36 feuillets,
& pages intercalées, Papier,
1787-1788. - Assemblée de département de Falaise
Domfront. - Procès-verbaux des séances. Le 1^{er} cahier
est une copie partielle du premier, 1^{re} session (13-27 oct. 1788)
Elections pour la formation de l'assemblée de Département
et du bureau intermédiaire. membres de l'Assemblée
président, le vicomte Le Veneur, procureurs syndics
le marquis de Seigrie, pour le clergé et la noblesse
Foucher, pour le Tiers-état. simples membres,
pour l'ordre du clergé, Masson, curé de Guibray,
& Eveille, curé de Mantilly, Chéradame, chanoine
de la collégiale de Carrouges, Le Royer, curé de Vendoume
Bertin, Curé de S^t André de Brinay, Le Tellier, curé de
Bouvois, pour l'ordre de la noblesse, le marquis
de Vauquelin De Sassy, Acharde de Bouvois,
le comte D'Alliamson, le Forestier de la Durandière,
seigneur de Signon, de Baudran, seigneur d'Acquenille
pour l'ordre du tiers-état, De Launoy, Meunier,
Mabilastre, Barrabé, contrôleur à Passais, Renard,
notaire à S^t Mars d'Égremes, Mollet d'Auval,
avocat à Falaise, Poulain, Chesnel de la Poissie,
avocat, Hédiard, Gondouin, Dubois, La Vallée.
Membres du bureau intermédiaire, de Vauquelin de
Sassy, Masson, curé de Guibray, Mollet d'Auval
Mabilastre, Secrétaire Geoffroy, Gérard des Rivières
puis Picoquet (1^{er} 8 oct. 1787). - L'Assemblée détermine
ainsi les chefs-lieux des six arrondissements qui
composent le département, savoir: Falaise, Domfront,
Harcourt, la Ferté-Macé, S^t-Pierre-sur-Dives et
Brionne. (10 arronds). - Suivant le rapport des procureurs
syndics, il existe deux méthodes différentes pour
l'assiette des tailles, l'une comme sous le nom
de taille tarifée n'est exercée que sur un huitième
environ des deux élections, l'autre se fait arbitrai-
rement par les collecteurs sous la dénomination
de taille ordinaire. Pour parvenir à établir un
tarif dans les paroisses soumises au premier régime,
on a fait un dénombrement de la quantité de terrain
possédée par chaque contribuable avec l'estimation de

3
d'un membre du Clergé, d'un membre de la noblesse et de 3 du tiers état, est chargée d'étudier les avantages ou les inconvénients de l'une et de l'autre de ces méthodes, et de rendre compte de leur examen à la prochaine séance, sur le rapport de l'adite Commission, l'assemblée émet le vœu que la taille soit assise par tous les membres des assemblées municipales et par les collecteurs porte-bourse, les rôles seront distingués en biens de propriété et biens de ferme, sans aucune désignation ni d'étendue ni de valeur des terres, cette distinction étant uniquement établie pour éviter la confusion entre les contribuables et pour fixer le taux des propriétés (10. 18. nov.) - Les membres des différents arrondissements sont invités à se partager entre eux les paroisses qui composent leurs arrondissements respectifs, pour y entretenir plus particulièrement la correspondance nécessaire aux affaires, et pour en réunir en quelque sorte le vœu sur tous les objets qui seront dans le cas d'être traités à l'avenir; de plus, ils sont également invités à se réunir ensuite par arrondissement pour conférer de temps à autre sur les différents objets d'utilité publique, et en rassembler de concert les résultats destinés à guider d'une manière plus sûre les opérations de l'assemblée complète (R. nov. 1788.) - Discours du président Le Forestier de Vendœuvre, à l'ouverture de la deuxième session: « Messieurs vous avez l'avantage d'être réunis une seconde fois pour procurer à la nation tous les biens que l'on doit attendre d'une administration fraternelle », etc. (13 oct. 1788.) - L'assemblée pour le bien du service, se divise en 4 sections: le bureau des impositions, le bureau du règlement, de l'agriculture et du commerce, le bureau de la comptabilité et le bureau des travaux publics (13 oct.) - Le comte de Bouvoulor demande l'établissement d'un département particulier pour l'élection de Douvrent, à cause de l'éloignement des lieux et la difficulté des correspondances, l'assemblée, tout en

4
rejetant cette proposition, comme contraire à l'intérêt
du Département, émet le vœu qu'on prenne des moyens
pour assurer l'exactitude du service de l'arrondissement
de Douvroult (17 oct.) - L'assemblée provinciale sera
suppléée d'accorder des fonds pour l'ouverture de
plusieurs chemins de communication et l'achèvement
de certaines parties des grandes routes. Il lui sera
demandé également de vouloir bien attribuer sur les
fonds de Corvée du Département la somme nécessaire
à l'entretien des routes de charité. L'assemblée sollicite
également l'ouverture de la route de Falaise à Lisieux
par St-Julien, St-Pierre-sur-Dives, et le faubourg St-Hippolyte
ainsi que l'achèvement de la grande route traversant
le faubourg de Guibray, etc. (20 et 21 oct.) - Le gouvernement
sera prié d'envoyer un régiment de cavalerie en garnison
à Falaise, pour l'avantage du Département et surtout
pour celui des arrondissements de la Ferté-Macé et de
Priouze. Des instances très vives seront adressées à
l'assemblée provinciale pour qu'elle veuille bien prendre
sous sa protection l'établissement d'un bureau de
charité dans la paroisse de Passais, pour servir d'asile
à la vieillesse malheureuse et à l'indigent dont le
travail est insuffisant pour subvenir à ses besoins
(23 oct.) - Si les procureurs syndics peuvent se contenter
de la modique indemnité de 800 l. pour leurs frais
de bureaux, les appointements du secrétaire greffier
ne sauraient être inférieurs à 1500 l. pour pouvoir
l'indemniser de son temps, de ses dépenses et des
frais de greffe (24 oct.) - Considération et vœux relatifs
au rétablissement des états provinciaux de Normandie
(25 oct.) - Suppression de la pépinière royale. Poupinet
succède au ~~lieutenant~~ Piquet, comme secrétaire greffier
de l'assemblée de Département (27 oct.) -

C. 8580. - (Cahier) Grand format, 18 feuillets, et 1 page
intercalée, papier.

1787-1788. - Bureau intermédiaire de Falaise Domfront
Procès-verbaux des séances, sous la présidence du
vicomte Le Veneur, chassan, curé de Guibray, le
marquis de Vauquelin, Mollet d'Arval, l'abbé de la Motte,
membres du bureau, le marquis de Seignie et Touchet,
procureurs syndics, et Picquet, secrétaire greffier.

L'assemblée s'occupe entre autres des affaires suivantes
Une maladie sur les bestiaux se montre en différents
endroits, un membre propose à cet égard un remède
dont une grande expérience a démontré l'utilité.

Il est extrêmement important, pour faciliter
le débouché de la forge de Guibray de s'occuper
incessamment à achever la route de Caen à Argentan.

Il serait avantageux de donner la plus grande
publicité aux différentes adjudications des travaux
des routes et de diviser en très petites parties les
objets mis en adjudication.

Nécessité pour le bien
du commerce, de faire passer la route de Lisieux

par le bourg de St. Pierre-sur-Dives. - secours à accorder

aux paroisses des arrondissements de Domfront,

de la Ferté-Macé et de Briouze, dans lesquelles

les pluies continuelles et l'intempérie de la saison

ont causé un préjudice considérable à la récolte

du sarrasin. - Le bureau intermédiaire ne peut

que louer le zèle et l'activité avec lesquels, les

députés de l'arrondissement de Domfront cherchent

à procurer le bien et l'avantage de leur arrondissement,

mais il ne saurait approuver la forme et l'espèce

d'authenticité qu'ils voudraient donner à leur conférence

et qui serait non seulement contraire mais totalement
destructive de la subordination que le conseil a voulu
mettre entre le bureau intermédiaire et les députés
d'arrondissement. - Utilité d'une route de Falaise
à Briouze pour le Pont-Ecrepin, à cause des rapports
continuels que ces localités ont entre elles et des avantages
que procurerait la facilité d'accès aux marchés
considérables du Pont-Ecrepin et le débouché de
la grosse forge de ce lieu. - Le Forestier Comte de Vandœuvre

est nommé président de l'assemblée du Département
de Talaise ordre du Roi du 10 février 1788. - Nomination
d'une députation de 4 membres pour l'exécution
de commissions spéciales dans l'élection de Douffont,
dont l'éloignement considérable ne permet pas au
bureau Intermédiaire de gérer à cette distance
les détails essentiels de l'Administration. - Projet
d'établissement d'un cours d'accouchement dans la
ville de Talaise. - Imposition de 1.756.700 livres sous le
nom d'abonnement, offert pour les deux vingtièmes
par l'assemblée provinciale. - Considérations relatives
à l'impôt des vignes sur les Domaines du Roi,
des princes, de l'ordre de Malte et des hôpitaux
Observations sur la Direction à donner à la route
de Talaise à Mayenne par Douffont. - nombreuses
requêtes de toute nature et affaires diverses. -

C. 3581. (Lettre) - 13 pièces, papier.

1787-1789. - Mémoire et lettre d'Richard de Bonvouloir et autres députés de l'arrondissement de Domfront, tendant à obtenir la réunion de cette élection à avec celle de Terlaisse (14 et 15 mars 1788) - Copie d'une lettre de Lambert, contrôleur général, concernant la date de la convocation des assemblées de département (8 août 1788) - Copie d'une lettre du même au sujet des moyens de communication aux bureaux intermédiaires des rôles et autres pièces de départements ci-devant déposés dans les greffes des élections et dont le transport a été ordonné dans les greffes des grands bailliages ou des présidiaux. (2 août 1788)

Délibération de la Commission intermédiaire concernant la scission survenue dans l'assemblée du département de l'Armorique, à propos de l'arrivée à l'Armorique de la route de Paris à Breiz et de l'ouverture de celle de Nogent à Bellême (29 8^{me} 1788) - Lettre d'Richard de Bonvouloir concernant la demande de l'établissement d'une administration de département pour l'élection de Domfront. la direction de la route de Paris à Breiz et St. Malo par Domfront, St. Hilaire et Le Cilleul, et la nécessité pressante de la reconstruction du nord d'Égrenne, dont l'état est devenu dangereux, et l'établissement d'un bureau de charité dans la paroisse de Passais (10 nov. 1788) - Copie de la lettre de Necker, Directeur général des finances relative à l'opposition de la cour des aides de Rouen aux lettres patentes concernant l'achèvement des opérations pour l'année 1789 seulement (29 9^{me} 1788) - Résultat du conseil d'état du 27 décembre 1788 concernant la formation des états généraux : 1^o Les députés aux prochains états généraux seront au moins au nombre de mille. 2^o Ce nombre sera formé autant que possible en raison composée de la population et des contributions de chaque bailliage; 3^o le nombre des députés du tiers état sera égal à celui des deux autres ordres réunis.

État des frais d'administration de la Commission

intermédiaire provinciale pendant l'année
1788. - Observations sur le projet de division
territoriale de la Normandie en cinq départements,
présentées pour les Députés de la noblesse Normande,
de la ville et du Chapitre de Lisieux, aux membres
de l'Assemblée nationale et aux Députés de la
province de Normandie (Décembre 1789).

C. 8582. - (Liasse.) - 484 pièces, papier.

1788-1790

Lettre
de Bonvouloir

Correspondance du Bureau intermédiaire de Falaise-Domfront
 avec la commission intermédiaire provinciale
 et l'intendant d'Alençon. - Suivant le règlement
 les municipalités doivent s'adresser directement
 au bureau intermédiaire du département,
 l'intention du conseil n'a point été de former
 des bureaux intermédiaires d'arrondissement
 entre les municipalités et le bureau du dépar-
 tement. Renvoi de la requête tendant à la
 création d'un bureau intermédiaire à Domfront
 à la commission provinciale avec observations
 sur les inconvénients résultant de la trop
 grande étendue du département de Falaise
 réuni avec Domfront, et sur la nécessité de
 la réunion des deux élections. (14 mars) -
 Lettre des députés de l'arrondissement de
 Domfront relative aux secours à donner princi-
 palement aux gentils hommes pauvres
 qu'il est difficile de connaître et de secourir
 sans les humilier (14 mars). - Lettre de Richard
 de Bonvouloir au marquis de Ségrie
 concernant le projet de création d'états provinciaux,
 l'irrégularité de l'élection du remplaçant du
 curé de Mantilly à l'assemblée de département,
 la réunion incertaine de l'assemblée provinciale,
 les acquisitions des prêtres, la présentation des
 preuves de noblesse par les membres de cet
 ordre (4 octobre). - Renvoi d'un mandat de 1000 l.
 pour solde des frais d'administration du
 département de Falaise. Observations sur
 l'insuffisance de cette somme en raison des
 dépenses considérables auxquelles oblige l'étendue
 dudit département (9-11 oct.). - Accusé de réception
 d'un rapport sur le rétablissement des états de
 la province de Normandie et des réclamations
 du clergé et de la noblesse du département
 de Falaise pour que les 3 ordres soient distincts
 et séparés, et concourent en nombre égal à la
 formation des états généraux, et de ceux de la
 province. (17 nov.) - Renvoi de la somme de

1664, 31 à Renard, notaire à S^t Mars à Cognac, pour remboursement des avances du médecin et de l'apothicaire, qui ont visité les habitants de la paroisse de S^t Roch, atteints d'une maladie épidémique et leur ont procuré des médicaments et des fournitures de viande et de pain, et d'une autre somme de 375^l. pour le dernier quartier des gages de l'année 1788, de l'exécuteur de la ville de Talaise (1772 à 1788.)

Lettre de Acharde de Bonvouloir au marquis de Seignie sur l'état politique de la France et considérations sur l'avenir et la révolution qui se prépare, sur la situation future de la noblesse, et la prédominance du tiers-état, etc. (11 janvier 1789.) - Le Roi craignant d'éloigner de l'administration des Talents utiles, qui ne seraient pas dans le cas de faire le sacrifice de leur temps sans quelque dédommagement, a fixé provisoirement et jusqu'à la première tenue de l'assemblée provinciale, les honoraires des 4 Députés de chaque bureau intermédiaire à 2000^l. à raison de 500^l. chacun. - nouvelles réclamations concernant l'insuffisance de l'indemnité accordée pour les frais d'administration du département de Talaise, qui est beaucoup plus considérable que les autres Départements - (19. 22 et 31 janvier 1789.) - Arrêt du Conseil du 30 nov. 1788, qui ordonne la réunion de plusieurs paroisses du Département de Chelun (22 janvier 1789.) - Accusé de réception d'un mandat de 373^l. en faveur de l'homme exécuteur, pour le premier quartier de son indemnité de 1789 (12 mars). - Envoi d'un mandat de 1500^l. au nom du secrétaire du département de Talaise, pour paiement des frais d'administration du bureau intermédiaire pendant le 1^{er} semestre de 1789 (1^{er} juillet 1789.) - Envoi de lettres patentes du 27 nov. Sur un décret de l'assemblée nationale portant sursis à toute nomination et disposition de tous titres à collation ou patronage ecclésiastiques, qui ne sont pas à charge d'âmes, et sur un autre décret concernant

14
Le produit de la Confiscation des grains et farines
saisis en contrevention (92^{de} 1789). - Envoi de
lettres patentes sur 3 décrets de l'Assemblée nationale
portant interdiction aux agents de l'administration
et aux fonctionnaires publics de rien recevoir à
titre d'étranges, gratifications, vin de ville ou sous
quelque autre dénomination que ce soit; -
qu'il ne sera plus expédié de provisions d'offices
de judicature, mais des Commissions dans le cas
de nécessité et qu'il ne sera perçu aucun droit
de mutation ni d'annuel; - concernant la conservation
des bois, archives et bibliothèques des monastères
et chapitres (10^{de} 1789). - Envoi de lettres patentes
du 6 janvier 1790 ordonnant la convocation des
assemblées pour la composition des municipalités
(15 janvier 1790). - Envoi de lettres patentes sur 3
Décrets de l'Assemblée nationale pour la constitution
des assemblées primaires et administratives et
pour admettre aux droits de citoyen actif les juifs
portugais, espagnols et aragonnais (31 février 1790). -
Envoi des lettres patentes sur les décrets de l'Assemblée
nationale des 1^{er} janvier, 16 et 28 février, qui ordonnent
la division du royaume en 83 Départements
(31 mars 1790). - Envoi de lettres patentes du 24 mars
concernant l'aliénation à la municipalité de Paris
et à celles du royaume de quatre cents millions
de biens domaniaux et ecclésiastiques (7 avril 1790).

(n. 8983. (Kraff.) - ~~20~~ pièces, papier.

1790. - Lettres adressées au bureau intermédiaire de Falaise - Douzfont par la Commission intermédiaire de la province de Moyenne-Normandie & du Perch., dant à Lisieux, concernant :

La demande ^{requête} de Jean Bouillet, syndic de Rouvres pour fourniture de lits & ustensiles :
une remonte du régiment de Conti-Drapons ; l'imposition du curé du Parc ; le casernement
de la maréchaussée de Douzfont ; la requête en modération de Vardou des-Hambes
des loyers des logements de la maréchaussée de Falaise, Douzfont, Harcourt & la
Ferte-Macé ; la contribution patriotique ; les travaux publics ; l'imposition sur la
paroisse du Mesnil Jean pour réparations au presbytère ^{la maison imposée} - Plans des revenus
généraux contre le retard considérable des recouvrements, qui les met hors d'état
de satisfaire aux traités qu'ils ont faits avec le Roi & à l'acquiescement des
mandats délivrés pour le paiement des charges de la province ; il est en
plus de 10.000 livres à l'hôpital de Falaise ; il faut pour le casernement
des maréchaussées & acquiescer d'autres charges ; la rentrée de fonds est urgente
(19 janvier). - Suivent la lettre de Necker ^(23 janvier) concernant le retard très inquiétant que
la perception éprouve presque partout, principalement dans les Elections d'Argentan
& Falaise (25-29 janvier). - Suivent ^{copie de la} lettre écrite au président de l'Assemblée
Nationale par Bertrand de la Potière, maire de la Ferrière pré-Douzfont,
ne pouvant permettre aux huissiers employés par le receveur particulier des finances
de Douzfont de rediger des avertissements semblables à celui adressé à la municipalité
de la Ferrière, dont copie est jointe, délivré par le Commissaire d'arrondissement.

~~27~~ 7 copies

8984 (Liab.) - 306⁰ pièces, papier.

1789-1790. - Minutes de lettres des députés composant le bureau intermédiaire
du département provincial de Falaise-Domfront, adressées de Falaise aux députés
de la commission intermédiaire, à Bernard & Barabé, députés de l'arrondissement
de Domfront, aux maires & officiers municipaux de S^t-Georges d'Arnebois,
Montviette, les Loges, etc.

Absence d'adjudicataires du pont au Malade, le ruisseau de la
Coqueliers, etc., qui peut provenir des troubles régnant alors dans le
Canton (27 juillet 1789); - la raison de la difficulté que le bureau
éprouve tous les jours de faire agir les municipalités, dont il n'a encore
pu obtenir les détails des recettes del' années précédentes, & d'ait attribué
directement à différents propriétaires, à quelques pour avoir les renseignements
demandés: le produit des blés pour 1789 est inférieur de $\frac{3}{4}$ à celui de
1788, & celui du seigle inférieur de $\frac{1}{3}$ seulement (18 septembre 1789). - M^{me}
de Combray se plaint beaucoup de la difficulté qu'elle éprouve dans
la perception des impôts; inutilement elle charge les collecteurs de faire les
recettes: ils ne peuvent rien recevoir; en vain quelques collecteurs ont
voulu se faire accompagner d'un huissier: les redoublés, les voyant
approcher, ferment leurs portes; d'autres les menacent pour les empêcher
d'entrer. En ce qui concerne la différence d'au moins 116066 livres pour les
impôts de 1788 & 1789 à l'époque du 10 décembre 1789, il n'est pas
difficile d'en trouver la cause: en décembre 1788, le pain était à très
bon marché & les travaux ouverts; en 1789, à la même époque, il était
extrêmement cher & les travaux fermés, & parce que les riches & les gens
riches aisés craignent de ne pouvoir suffire à payer les impôts dont ils
sont menacés, ont cessé de travailler, renvoyé les ouvriers & même
coupé d'une partie de leurs domestiques; tous les particuliers réduits
chez eux sans travail ont pu à peine suffire à leur subsistance &
ne sont donc point l'effet de l'impossibilité de payer les impôts.) cette différence
n'est donc point l'effet de l'inaction des receveurs particuliers des
finances, ni de la mauvaise volonté des contribuables, mais de la malheur
de temps (8 février 1790); - le bureau a vu avec une vraie satisfaction
la réponse du contrôleur général à la (belle, rare) lettre que son député, Bertin,
curé de S^t André de Briouze, s'était permis de lui écrire contre les opérations de
département; il est d'autant plus flatté de cette réponse qu'on avait indigné
les paroisses de ce canton, au point qu'elles refusaient de procéder aux rôles de
répartition, il espère que la lettre du ministre fera cesser ces chameaux. Le
vicomte de Veneux, maire de Courrouges adressa au bureau une requête suivante del'

à des officiers municipaux des paroisses voisines, contenant les mêmes plaintes
que celles de Bertin, quand il lui fut répondu que les changements faits dans les
mandements avaient été principalement nécessaires par les décrets de l'Assemblée Nationale.
quand Bertin lui aura communiqué la lettre du ministre, d'Orléans tranquille (29 mars
1790); — le bureau a pris lecture du mémoire que Pasturel, président de l'Élection
de Sommeville, a adressé au contrôleur général; si ce bon vieillard de 80 q. quelque
années avait consulté sa compagnie, il n'aurait jamais fait paraître ce mémoire
aux officiers de l'Élection qui ont fait le département (9 avril 1790); —
la paresse, dans certains paroisses, sans d'autres la crainte de déplaire aux
nouveaux contribuables qui ne cessent de mettre des entraves à la confection
des rôles, ^{à moins défaut d'application,} fait que dans la plupart de paroisses de l'Élection il n'a pas été procédé à
la confection des rôles; si elle continuent à rester dans l'inaction, il n'y
aura d'autre parti à prendre que de décerner contre elle des contraintes
(21 avril 1790); — lettres ~~de~~ Minuts concernant: les

requêtes de Thibout de Parville, écuyer; Le Frère, seigneur du Mesnil-Gondouin;
de Chermontiers de St Denis, Gondouin, chevalier de St-Denis, le curé du Sacq; Jean
Barbe Gailliois, veuve de Charles-Gérard-Nicolas Mollet, de la Courrière, procureur
du Roi aux causes de Falaise, mort en 1787; d'Ormond, écuyer, dont l'
oncle, Jacques Ormond, impose au rôle de la noblesse pour 1789, et mort en
1788; Ménard de Courcigny, maître des Comptes à Paris; M. de Yvreaux, etc.

les
curés de Desis d'ouvrages à la careme de la maréchaussée de Falaise; l'
imposition pour refonte des cloches de St-Pierre-Cauxet; l'indemnité de Jouenne,
épécuteur; la municipalité de Courcy; les

curés à Planches, avocat à St-Pierre-sur-Dives, comme père d'une nombreuse famille
route de communication entre Donlay & Sommeville, à laquelle aux dépens de
laquelle la municipalité de Donlay doit contribuer pour le tiers; travaux publics,
impositions, secours de réception, etc.

2

C. 8584. (Liasse) - 29 pièces, papier, 1788. Délibérations municipales et correspondance entre les municipalités et le bureau intermédiaire de Talais-Domfront concernant: les poursuites à exercer contre divers particuliers qui ont tenté de s'emparer d'une portion de 3 acres environ de bruyère et commune appartenant à la paroisse de Bui-sa-Bonne. Les réparations à faire aux murs du cimetière, la construction d'un lambris pour la nef de l'église et d'un beffroi neuf, ainsi que la refonte d'une cloche cassée de ladite paroisse; la composition et la tenue des assemblées municipales; - Accusés de réception de lettres du bureau intermédiaire et de copies de celles du Contrôleur général, etc.

~~Arrêt du Conseil d'Etat portant règlement pour les assemblées~~

+

C. 8584 bis. (L) - 42 p. pap.

88-1790. - Arrêt du Conseil d'Etat du 8 aout portant règlement pour les assemblées provinciales, de département & municipales, sur la forme de la répartition de la taille, etc. Lettres patentes & Déclarations du Roi, ^{principalement} sur Décrets de l'Assemblée Nationale. (1789-1790) in 4^{os} impr. à Paris chez F. B. Mistrál, imprimeur de l'évêque & de l'administration provinciale.

C. 8586- (Liasse) 3 pièces, papier :
 1789. - Ville de Lisieux. - Arrêté du comité général
 (et national) de la ville de Lisieux
 portant défense, sous peine de punition corporelle,
 de faire aucun dommage aux grains, et autoriser
 les propriétaires et les fermiers à établir des messiers
 ou gardes pour veiller sur les moissons (5 août 1789).
 Extrait du procès-verbal de l'assemblée nationale
 du 5 août 1789, concernant la répression des
 violences exercées particulièrement contre les
 convois de grains et farines destinés à l'approvisionnement
 des villes, la sécurité des citoyens, la liberté du commerce
 et le maintien du bon ordre universel. - Arrêté
 du comité général de Lisieux portant défense
 de pénétrer dans la halle de cette ville, de
 s'attrouper autour d'elle et de tenir aucun
 propos séditieux avec menaces, les fermiers et
 laboureurs sont autorisés à vendre librement leurs
 grains, défenses à qui que ce soit de s'en faire
 lever de force, sans le consentement des
 propriétaires (8 août 1789).

C. 8587. - (Liasse.) - 2 pièces, papier. —
1788. - Correspondance entre les membres du ~~le~~
Bureau intermédiaire de Falaise et ceux de la
Commission intermédiaire relative à l'établissement
d'un cours d'accouchement dans la ville de
Falaise (20. 31 juillet 1788.)

C. 8588. - (Liasse.) - 11 pièces, papier, -
1788-1789. - Agriculture. - ^{Correspondance} Lettres concernant l'admission
à l'école vétérinaire de Charenton du n. Jacques
Bisson ou Buisson, Garçon maréchal de la
paroisse Du Lrais: il serait à désirer qu'on
trouvât des Sujets capables et qu'on étendît en
Normandie les connaissances sur le traitement
des chevaux (19 juillet 1788 - 17 janvier 1789.) - Lettres
concernant le fixation du loyer du terrain
et de l'entretien des pépinières du département
de Talais. Douffont (25 juillet - 9 octobre 1788.) -
Lettres relatives au parti à tirer des 47,000 pieds
d'arbres que contiennent les pépinières susd. dit.
il est d'expérience que les plantations sur les
routes coûtent fort cher, et réussissent très mal,
il est donc préférable de mettre en adjudication
les 900 arbres bons à planter, et de continuer
l'entretien du jeune plant jusqu'à ce qu'il soit
en état d'être planté (10. R. février 1789.) - Extrait des
procès-verbaux concernant l'état des récoltes
dans les paroisses du département de Talais
Douffont, d'après lesquels, il paraît certain
que les récoltes de l'année 1788 ont été de plus du
tiers au-dessous du produit ordinaire sur toute
espèce de grain. Quant aux foins la perte a été
généralement d'un quart (10 février 1789.) -

C. 8589 - (Liane) 2 pièces papier.
 1790. - Agriculture. - ~~Comptes rendus~~ ⁹¹⁰⁶ ~~et 9107~~ ⁹¹⁰⁶ ~~et 9107~~ d'une réclamation
 contre le trop grand nombre de fauves
 entretenus dans les forêts, le bureau intermédiaire
 proposant d'adresser une requête à la commission
 intermédiaire pour la prier d'intervenir auprès
 des capitaines généraux des chasses, afin d'obtenir
 une réduction sensible du nombre des bêtes fauves
 qui peuplent les forêts et causent un dommage
 considérable à l'agriculture en détruisant les
 récoltes (s. d.). - Accusé de réception de lettres
 patentes sur un décret de l'assemblée nationale
 concernant la chasse (17 mai 1790.)

rapport au
bureau de
la Seine-Dorfont
sur la
vente d'avoine

C. 8589. (Liasse.) - 8 pièces, papier. -
 1788-1789. - Grains. - Les membres de la Commission
 intermédiaire demandent à ce que le bureau
 intermédiaire de l'Etat leur soit sur
 l'opportunité de demander au Roi de suspendre
 pour un an le droit d'exportation des
 grains hors de la province: en général la
 récolte a été mauvaise, il faut bien plus de
 gerbes de plus que les années précédentes pour
 faire une somme. le prix du blé est déjà
 porté de 40 à 48 l., tout annonce qu'il
 éprouvera encore des augmentations et fait
 préjuger des temps bien durs pour le peuple
 (13^e 1788.) - Arrêt du Conseil d'Etat concernant
 le commerce des grains pris en conséquence
 de la médiocrité de récoltes dans la plus nombreuse
 partie des provinces du royaume (25 novembre 1788.)
 Envoi de l'arrêt du Conseil du 20 avril concernant
 les primes accordées pour l'importation des grains
 étrangers (7 mai 1789.) - Lettres concernant l'établissement
 d'état pour servir à la comparaison du rendement des
 grains (froment, seigle et sarrasin) en 1788 et 1789
 (31 août 1789.) -

finances

C. 859 (Liasse) - Copies, papier -

1789. Grains. - Correspondance entre Necker, directeur
 General des finances, les députés de la commission
 intermédiaire de moyenne Normandie, de Cressonay
 & Ancour, receveurs Generaux de la generalité
 d'Alençon, l'abbé Maudin vicare General à Rouen,
 Contain et Vandersovet negociants à Amsterdam,
 Lion negociant à Rouen, Schopenhauer freres
 negociants à Dantzic, relative à la demande
 faite d'après la recommandation de la V. Assemblée
 du Commerce d'envoyer à Rouen du blé
 rouge de la premiere qualité tant pour l'espace du
 grain que pour la netteté, la teneur et la bonne odeur.
 (28 janvier 1789). - à l'autorisation donnée de faire venir
 de l'étranger des grains pour la subsistance du pays,
 ceux achetés dans la nouvelle Angleterre ne parviendront
 pas avant trois mois après l'achat, il seroit preferable
 d'en faire venir d'Irlande, d'Angleterre et d'Amsterdam.
 (24 février 1789). - à l'avis donné par en consequence
 des mouvements qui se sont manifestés dans plusieurs
 marchés des environs de Lisieux et des excès auxquels
 le peuple s'est porté contre quelques blattiers qui
 oserent plus se présenter aux halles, ordre a été
 donné de faire passer 2 compagnies de troupes à
 Lisieux (28 février 1789). - à la communication
 faite d'une lettre supplémentaire écrite aux freres
 Schopenhauer, au sujet du Cours des grains (3 mars 1789).
 à l'avis donné que les freres Schopenhauer ont pris note
 de l'achat qui leur a été commandé, mais qu'ils
 observent qu'ils sont désolés de dire ce qu'ils possèdent
 il y a huit jours a été enlevé à 450 l. et au delà
 et que depuis quelques années la descente de la Pologne
 est partagée set qu'il en est enlevé par un bas de la
 Vistule dans une petite ville qui est à 8 lieues de Dantzic
 et qu'ils prendront le parti de se transporter au port
 de Pillay pour y effectuer l'ordre qui leur a été
 donné (7 avril 1789). - à la recherche de la maison
 de Paris chargée d'acquitter les traites des freres
 Schopenhauer de Dantzic faites sur Lion, montant à
 6000 l. faisant environ 150000 argent de France à compte
 des 67 Lasts de blé froment qu'ils ont achetés au port
 de Pillay au prix de 440 florins polonais le Last (10 avril 1789)

du paiement de la somme de 13500^{l.} montant du
 premier approvisionnement de grains fait dans la
 province (1^{er} mai 1789) - à l'avis donné que M^{rs} de
 Cronouay receveur général des finances acquittera
 les mandats qui seront expédiés sur lui pour le
 paiement de l'approvisionnement de froment
 fait par Lion négociant à Honfleur (11 mai 1789) -
 à l'acquit des traites montant à environ 3000^{l.}
 des approvisionnements de grains qui ont été faits
 pour le soulagement de la province (10 mai 1789) -
 Des remontrances faites sur ce qu'il n'a pas été donné
 aucunes nouvelles de l'arrivée ni même du départ
 de l'approvisionnement de grains dont M^{rs} s'était
 chargé de faire la demande (16 juin 1789) - à la remise
 faite par M^{rs} Lion du compte des frais occasionnés par
 suite de la demande qu'il a faite à Pontivy de 8000^{l.}
 de blé, laquelle a été contremandée (24th 1789) -

C. 8892 (Liasse) 4 pièces papier. —
1789-1790. — Commerce et industrie — Mémoire adressé
à la commission intermédiaire par le Bourgeois fils
au sujet des entraves apportées au commerce et
à l'industrie de la filature du coton de France,
pour suite de l'obligation d'user du poids le roi
et de l'interdiction de se servir de tous autres poids
(s. d.) — Lettres concernant le mémoire présenté
pour le syndicat de la municipalité de Paris
relativement à la prohibition de transporter dans le
certain les eaux-de-vin de cidre et de paille fabriqués
dans lad. paroisse et autres limitrophes de lad.
province le 5-14 février 1789. — Accusé de réception des lettres
patentes du 14 mai 1790 sur un décret de l'Assemblée nationale
portant que les citoyens en procès avec la régie,
antérieurement au décret du 29 mars dernier, à
l'occasion des droits de marque des cuirs, des lers et autres
marchandises, pourront continuer de poursuivre
la réparation des torts qu'ils auraient éprouvés
(31 mai 1790.) —

C. 8593. (Liaise). 21 pièces, papier.

1788-1789. - Secours pour dommages causés à l'agriculture.
Rapports des députés, des syndics et des curés de quelques
paroisses de l'élection de Falaise sur l'état des
pertes subies en agriculture par le grand nombre
de milots qui l'ont détérioré les prairies et les
champs, par le débordement des rivières, les inondations
qui ont déposé des vases sur les herbages, la
ruelle des grains, le manque de fourrages,
la perte de nombreux bestiaux par épiqurotie, etc,
le nombre et l'état d'indigence des pauvres de ces
paroisses (24 février - 18 août 1788). - Rapport spécial
sur l'arrondissement de Briouze par Bertin
curé de St. André de Briouze et député dudit
arrondissement. Les malheurs de ce pays sont
extrêmes, un grand nombre de propriétaires sont
dans la détresse, les fermiers ont abois desireroient
s'il était possible, abandonner leurs occupations,
et les pauvres sont sans ressources. Les années
de sécheresse qui viennent s'écouler ont démanté
le canton de bœufs, de vaches et de moutons.
Par suite de la disette des fourrages et du manque
d'herbe les propriétaires et les fermiers n'ont pu
engraisser des bœufs ni faire d'élevés, il leur fallut
vendre ou diminuer considérablement leurs troupeaux.
Quelques uns ont été réduits à la nécessité de tuer
souvent de voir mourir de faim une partie de leurs
vaches, d'autres les vendaient aux marchands
du pays d'Ange pour le prix qu'ils en offraient
ils les auraient même données pour rien. Pendant tout
ce temps les plants n'ont point produit. Une grêle
survenue au mois de Juin dans plusieurs paroisses
diminua les récoltes d'un huitième; les pluies du
même mois causèrent dans tout l'arrondissement
la perte d'un sixième sur les foins; celles des mois
de Septembre et d'Octobre ajoutèrent à ces premiers
sévasties la perte de la moitié des sarrasins, et le reste
était de mauvaise qualité. La récolte prochaine s'annonce
très mauvaise, etc. (29 oct. 1788). - Lettre du bureau intermédiaire de Falaise
il certifie que les pertes excèdent $\frac{1}{3}$ du produit en toutes espèces de grains,
et que la plupart des paroisses n'ont pas eu une demi-récolte
en grain et la perte sur les foins a été de plus du quart (27 Janvier 1789).

(. 8572. - (Trasse.) - 4/ piéces, papier, -)
1788-1790. - Secours pour évènements malheureux
et pour misère, en général. - Secours accordés
au bureau de Charité de la paroisse de Tassin
placé sous la direction du curé et secondé avec succès
par la municipalité: ses pauvres ont incomparablement
moins souffert que ceux des paroisses voisines, ils
commencent à être moins déguenillés, pas un m-
mendie et tous travaillent, l'effet dépasse l'espérance,
ils sont contents (5 Janvier 1788 - 16 février 1789) -
Correspondance concernant l'incendie de M^{re} de
Bohapiuel (23 juin 1788); - les mouvements qui se
sont passés dans la ville de Talaise, et qui paraissent
occasionnés par les fileurs ou cardeurs de coton,
et peut-être par les particuliers qui font ce commerce,
et qui voient avec peine l'établissement à Argentan,
de machines propres à filer le coton, beaucoup
d'ouvriers sont dans la misère (14^e 2^e 1788); -
l'envoi d'un mandat de 400l. pour le soulagement
des pauvres de Domfront (16^e 2^e 1788); - l'envoi,
à cause de la rigueur du froid d'un secours de
900l. pour les pauvres de Talaise et de 200l.
pour ceux de Domfront (5 Janvier 1789); - la requête
de la v^e Goulard, chargée d'une nombreuse famille
et dont le mari a été écrasé par l'explosion d'une
mine en travaillant au rocher sur la route de
Bretagne, au sortir de la ville de Talaise (10 février
- 5 avril 1789); - les marchands serruriers et baillonniers
indigents de Lisieux (20 juillet 1789); - la perte de
3 mulets et 1 cheval atteints de la morve, par le
Bailli, meunier à Damblainville (24 sept. 1789); -
les dommages causés par divers incendies arrivés
dans les paroisses de Vaux, de Lougé, de Yvetot,
de Villerot-Cauvet, de Lignon, du Petit-Bouffray,
de Magny-le-Désert, de Méroires, etc.

C. 8595. - (Liasse.) - 31 piéces, papier.

1788-1790. Secours aux familles pauvres chargées d'un grand nombre d'enfants.

Correspondance concernant Francois Dubois, père de 13 enfants, dont 10 encore vivants (12. 23 juillet 1788) - la v^{ve} Vassal mère de 11 enfants (19 juillet 1788). - Le Cœur chargé de 12 enfants vivants (23 sept. 3 oct. 1788). - Dufour, professeur d'humanités à Talaise, à cause de sa nombreuse famille et de son peu de fortune, sans lui les enfants qui n'auraient pas les moyens d'aller au loin dans les collèges ne pourraient être instruits (30 octobre - 8 février 1789). - Pierre Lange, menuisier à Talaise, chargé de 12 enfants vivants (13 - 11 nov. 1788); - Plancher, avocat à St. Pierre-su. Dives, père de 10 enfants vivants et d'une modique fortune (19 nov. 1788 - 29 août 1789). - Jacques Guérin, charpentier à Harcourt, père de 10 enfants vivants (22 janvier - 5 décembre 1789). - Pierre Maillard, de Sept-Forges, et Jacques le Dessau de Percy, chargés de 12 enfants, et ce dernier obligé de subvenir à la subsistance des 6 enfants de sa fille (10 février 1789 - 12 mars 1790). - Corm. chirurgien à Talaise, chargé d'un grand nombre d'enfants, dont la subsistance le met dans un moment de détresse, ce praticien est recommandable par sa probité et son zèle à secourir les pauvres, le curé de Guibray s'est trouvé souvent dans le cas de le secourir lui-même (4 avril - 18 juillet 1789). - la veuve Gallier, chargée de 12 enfants (18. 27 avril 1789).

Grand format,

C. 8596 (Registre) - ~~De l'Etat~~, 60 feuillets, papier.
 1787-1790. Le Compte de la commission intermédiaire
 provinciale de l'Académie Normande et du Perche
 pour l'année 1788. Travaux des routes, par département.
 Etat du Roi de l'exercice 1787, pour les ouvrages exécutés
 en 1788 aux ponts et chaussées de lad. province en 1788.
 Ateliers de charité - Gratifications en moins imposé.
 Fonds libres de la Capitation: secours, pèlerinage, élèves
 de l'école vétérinaire. - Fonds de dépenses variables:
 hôpitaux et enfants trouvés et Orbec, brigades marchandes
 dépenses militaires, etc. - Frais d'administration.
 - Arrêté à Lisieux le 28 mars 1789 par l'évêque de Lisieux
 Mauclercq, vicaire général, Le Mercier, Le Paully Desfontaines,
 le comte de La Chapelle, procureur syndic provincial.
 Lisieux, de l'imprimerie P. B. Meistrat, 1790.

C. 8597. (Registre) - Grand format, 60 feuillets, papier.
 1787-1790. - Double du précédent.

29
C. 8597. (Liasse.) - 3 tableaux intercalés et 2 pièces papier.
1787-1790. Double du précédent; annexe:
Note sur les fonds destinés aux dépenses
variables, montant à 912.507 l. assignés sur la
taille et accessoires. - Supplément au compte de 1788.
Etat de distribution des fonds des dépenses
variables de l'année 488 (10 décembre 1790.) -
Supplément de compte de 1788 concernant les
fonds libres et les Décharges de capitation (10 Dec. 1790.)

C. 8598. (Liasse.) - 7 pièces papier.
1788-1790. - Fonds des dépenses variables -
Reconstruction de l'hôtel de l'intendance;
enfants trouvés, levée et équipement des régiments
provinciaux. Frais d'administration; membres de
la commission, chacun 1.000 livres, & procureurs
Syndics, Chq. chq. de Régalio et le comte de La Chapelle,
Chacun 3.000 livres, secrétaire provincial, & 4000 l. etc.
frais des bureaux intermédiaires de Clermont,
Argentan, Reims, Conches, Falaise. Domfront
Lisieux, Mortagne et Verneuil, etc.

C. 8599. ⁰⁰⁰ (Lisieux) 4 pièces, papier.

1789-1790. Capitation. Fonds libres.

Le montant de la capitation pour l'année 1789, est de 1.170.686 l. 9 s. 10 d.; la somme à verser au trésor royal est de 1.057.571 l. 19 s. 11 d.; il reste en fonds libres 113.114 l. 6 s. 11 d.; cette somme se divise en trois parts, la première a pour objet les taxations des receveurs particuliers des finances et s'élève à 13.910 l. 1 s. 4 d., la seconde sert à faire face aux non-valeurs, 30.444 l. et aux décharges et modérations 27.438 l., la troisième partie est employée à payer les indemnités des routes, à donner des secours, etc. et monte à 41.322 l. 5 s. 10 d. cette dernière se répartit ainsi entre les départements: Lisieux, 4.400 l. 10 s., Alençon 4.328 l. 6 s. 6 d., Argentan, 1.348 l., Bernay 968 l., Conches 711 l., Falaise-Domfront 1.770 l., Mortagne 342 l., Verneuil 1.292 l., pension des élèves de l'école vétérinaire 2.131 l., indemnité des exécuteurs d'Alençon et de Falaise, 2.250 l.; indemnités propres dites 20.000 l., supplément de frais d'administration aux secrétaires des départements de Conches, Mortagne, Verneuil, Falaise-Domfront, 1.367 l. 8 s. 6 d., et au sieur de la Croix-audière, secrétaire de l'assemblée provinciale, 713 l. 14 s. 10 d. Les fonds libres de la capitation, exercice 1790, montant à 20.661 l. 2 s. 10 d. se répartissent ainsi: pension des élèves de l'école vétérinaire, 672 l., indemnités des exécuteurs d'Alençon et de Falaise, 1.500 l., département de Lisieux 1126 l., Argentan 747 l., Alençon 1.997 l., Bernay 250 l., Conches 397 l., Falaise 595 l., Mortagne 643 l., Verneuil 935 l. 17 s. Le montant de fonds libres étant de 20.661 l. 2 s. 10 d. et celui de la dépense de 8.626 l. 17 s. il reste 12.034 l. 5 s. 10 d.

31

C. 8608. (Liassé). - 88 pièces, papier.

1788-1790. - Impôts. Affaires générales, Correspondance ^{gouvernant} de ce sujet. - Difficultés concernant le véritable mode de confection des assemblées municipales; autre difficulté particulière pour la paroisse de St-Germain-le-Vasson, dont les membres de la municipalité sont tous gentilshommes ou vivant noblement, comment exécuter la répartition de la taille, si, d'après l'ordonnance du 9 août 1787 elle doit être faite par les seuls membres (taillables de l'assemblée municipale (Vmon 1788)? - Mémoire présenté le 11 juillet 1788, par le Forestier de la Duchèrie, député de la noblesse pour l'arrond^t de Briceux, pour président et à l'assemblée provinciale de la généralité d'Alençon, concernant la répartition proportionnelle des impôts: considération sur la stérilité dudit arrond^t et sur le double procédé de culture par la marne ou par la charrie. - Distinction entre la taille réelle et la taille personnelle; quant à la répartition, la capitation et les accessoires doivent toujours s'imposer sur une livre de la taille et comme une suite de cet impôt et par un seul et même rôle (9. 13 septembre 1788). - Inconvénients qui résultent de la fixation du nombre des collecteurs à un ou deux, et de l'exclusion de cette charge des membres de la municipalité; dans beaucoup de paroisses on regrette la facilité d'allouer les tailles; la plus grande faute qu'on ait faite dans le principe a été d'exclure les seigneurs et les curés des assemblées paroissiales pour la formation des municipalités; il en est résulté qu'elles ont été presque toutes tumultueuses et que beaucoup de choix sont vicieux (18 sept. 1788). - Envoi de la Commission du conseil pour la répartition des impôts de l'année 1789 (23. 26 sept. 1788). - Requête des paroissiens de Quizy tendant à obtenir une diminution d'impôts, à cause de l'exemption des terres que font valoir les sieurs de Piquot, chevalier, seigneur du noble lieu de Quizy, et de Chevau, écuyer, sieur de Ramerville, qui comme privilégiés ne paient ni taille accessoire ni capitation, ni autre

x

bien qu'aucun des terres n'y fussent imposées (28th 1788).
Difficultés relatives aux fonctions et pouvoirs des
deux collecteurs (30 sep. 1788). C'est au greffe des
élections que le dépôt des commissions de tailles
et des expéditions du Département doit être fait:
une expédition du rôle des tailles sera déposée
également au greffe de l'élection, chargé de
prendre exécution celle destinée à faire la collecte
(12 oct. 1788). - Eclaircissements touchant les formes
de la répartition des impositions par les municipalités
des villes (12-17 nov. 1788). - Vu les circonstances, le Roi
a décidé de faire faire le département de 1789 par
l'intendant, en conséquence le bureau intermédiaire
de Falaise est prié d'envoyer sans retard les
différentes pièces indiquées par la lettre du
directeur général des finances, afin de les faire
parvenir sans délai à l'intendant (21-28 novembre 1788).
Arrêt du conseil du 13 juin 1789, ordonnant une imposition
de 4.800 l. sur la paroisse d'Arbec, pour réparations
et reconstructions à faire au pont de pierre à la
sortie de cette ville sur la route de Vimoutiers à
Ternouailles, et à la chaussée aux abords dudit pont,
et une autre imposition de 590 l. sur la paroisse
de S^t Aubin de Canapville pour réparations au
pont de bois placé sur la rivière qui traverse
le chemin de Vimoutiers à Arbec et aux abords dudit pont.
Envoi de deux déclarations du Roi concernant la
réduction du prix du sel à 6 sols et le paiement
des impositions (14th 1789). - Nouvelles formes à
observer pour les opérations du département des
impositions (17-19 oct. 1789). - Il sera fait, dans
chaque communauté, un rôle de supplément des
impositions ordinaires et directes, autres que les 20^{ime}
pour les 6 derniers mois de 1789, dans lesquels seront
compris les noms et les biens de tous les privilégiés
qui possèdent des biens en franchise personnelle
ou réelle, à raison de leurs propriétés, exploitations et
facultés, et leur cotisation sera faite dans les
mêmes proportions et formes suivies vis-à-vis des
autres contribuables (31 oct. 1789). - Lettres concernant
le recouvrement de la contribution patriotique décrétée
par l'assemblée nationale le 6 octobre 1789 (7, 11, 18, 28 nov.
12-18th 1789). - Arrêt du conseil et délibération

de la Commission intermédiaire provinciale concernant
 la répartition des sommes imposées pour la
 construction des routes et chemins (28, 30 nov.^{bre} et
 1^{re} Déc.^{bre} 1789). - Lettre de Portin, curé de S.^t André de
 Briouze, au contrôleur général des finances,
 concernant la diminution des impositions de ville,
 et celle de Falaise en particulier, et l'imposition
 des biens aux lieux mêmes où ils sont situés,
 et non au lieu du domicile des propriétaires,
 comme auparavant (27 février, 11 mars 1790) -
 Circulaire adressée aux municipalités par la
 commission intermédiaire provinciale au sujet
 de la diversité des modes de répartition des
 impositions et de la cote personnelle entre les
 élections et même entre les différentes paroisses
 d'une même election (12 mars 1790) - Accusés
 de réception et lettres de transmission de pièces,
 réclamations contre certaines nominations aux
 fonctions de collecteurs, demandes en décharge, etc.

C. 8602. - (cables.) - Grand format, 48 feuillets, papier.

1788. - Impositions. - Election de Domfront, -
Département fait par les ^{par} ~~par~~ ^{branches} du bureau
intermédiaire de Falaise. Domfront, sur toutes
les villes, bourgs et paroisses qui dépendent
de la dite election, de la somme de
~~211~~ 989 l. 14 s. 5 d., et ordonnée être levée et
imposée en l'année 1789, sur les contribuables
aux tailles de la dite election, par lettres patentes
du Roi du 31 août 1788, savoir: pour la taille
94. 791 l. 18 s., pour les impositions accessoires,
89. 922 l. 18 s. 6 d., et pour la capitation, y compris
les 4 s. pour livre et les impositions établies
au marc la livre, 57. 275 l. 35. 11 d. -

provincial
du Département de

+ A l' Election de Domfront,
en présence de Louis-François
Nevu Despreaux, trésorier
de France au bureau des
finances d'Alençon

~~de mandements y relatifs. - autre département pour~~

Domfront, taille 2299 l., accessoires 1426 l. 19 s.,
capitation 974 l.; etc suivent les paroisses (6 oct. 1788); mandements
y relatifs aux députés des municipalités de la Chapelle-Moche,
(subureau int^{re})

du Chastelier, de la Conception-en-Passais, de Dompierre, de
la Ferrière, de la Haute-Chapelle, de la Haute-Patry, de
Landigou, de Larchamp, de Vauce'. - Autre département par le
bureau intermédiaire de Falaise-Domfront & l' Election de
Domfront, en présence de Louis-François Neveu Despreaux, chevalier,
trésorier de France à Alençon, sur lad. Election, de 219. 883 l. 14 s.
11 d. à lever en 1790 pour l'imposition principale, les impositions
accessoires & la capitation.

C. 8609. - (cahier.) Grand format, 158 feuillets, papier.

1788 - 1789. - Impositions. - Election de Falaise.

Département fait par les membres du bureau intermédiaire de Falaise-Dompfront, sur les villes, bourgs et paroisses qui dépendent de ladite election, de la somme de 613. 582 l. 3 s. 10 d., ordonnée être levée et imposée en l'année 1789, sur les contribuables aux tailles de la dite Election, par lettres patentes du Roi du 31 août 1788; savoir: pour la taille, 275. 974 l., pour les impositions accessoires de la taille, 174. 467 l. ~~4 s. 2 d.~~

4 s. 2 d. et pour la capitation, y compris les 4 s. pour livre et les impositions établies au marc la livre, 163. 140 l. 19 s. 8 d. en Falaise (Brinvilliers, Gubray, s'-

Gervais & s'- Laurent): taille 23. 312 l. - accessoires 14. 708 l. (substitutions de Falaise & de la Fée - s'- d.)
capitation, 9353 l.; suivent les paroisses; mandements y relatifs
au bureau intermédiaire aux députés des municipalités des
rubiens - Papiou, des Iles - Bardel, de Leffard, de Lieury, des
oges - Saulces, de Magny - la - Campagne, de Magny - le - Freule,
de Martainville, de Martigny, de Méquillanne, de
Nesley, du Repas, des Rotours, du Sac, de Sacy, de s'- Anne,
s'- Aubert, de s'- Christophe, de s'- Croix - sur - Orne, de s'-
ermain - Langot, de s'- Germain - le - Vapon, de s'- Honorine - la -
Guillaume, de s'- Honorine - la - Petite, de s'- Jore, de s'- Julien -
Faucon, de s'- Loup, du Thilleul, des Tourailles & du Vey.

R²

C. 8604. (Caliers.) Grand format, 170 feuillets, papier.
1789-1790 189. Impositions. - Rôles des contributions imposées
sur tous les contribuables payant taille,
au marc la livre du principal de la dite
taille, pour la confection et l'entretien des
routes et autres ouvrages publics, dans les
paroisses de l'Élection de Falaise; Pointel, et
St. Georges d'Ambebecq; et dans celles de l'Élection
de Domfront; Cham, La Conception en Fossais,
Le Rousseau, Landignon, Sorbais-l'Abbaye,
Lori, Luce, Appantilly, St. Pierre, St. Gilles,
St. Martin d'Égrenne, St. Marie - du - Bois et
Lecaulce. - Pointel.

1^{re} élection. Pointel
St. Georges

C. 8604. (Liasse) - 11 pièces papier. —
 1789. — Impositions. — Rôles supplémentaires des
 impositions ordinaires et directes autres que les
 vingtièmes, des ci-devant privilégiés des
 paroisses de l'élection de Talais. Joseph Laurent
 de Grieu, seigneur du Breuil, Denis Paschal,
 seigneur dudit lieu, Louis Pothin de Bonchamp
 du Breuil; Michel Lepoulin, curé de Chaagny-le-
 Treuil, de Courcy, seigneur dudit lieu, le curé de
 Mequillaume. Charles-Jean le Rouget, curé du
 Coudré. Couffray, Louis Robert Guillaume d'Angerville
 chevalier seigneur et patron dudit lieu. le curé,
 M^{rs} et messieurs du Repas, les curé et vicaire de
 St. Michel de Livet, et Pégis, prêtre de ladite
 paroisse; Louis-Charin Rocher, curé de Gaillabois,
 la v^e de sieur Boival, patronne de ladite paroisse,
 et son neveu de la Rie, Le Forestier, seigneur en
 partie de la même paroisse; Jean-Nicolas
 Clémence, curé du Cilleul, de Voyu, seigneur
 dudit lieu, les veuves de Curmois et d'Orbawal,
 de Malherbe, écuyer, sieur d'Amanville, de Voyu,
 écuyer, sieur du Parc. François Laurent, curé
 du Vey, et de Mépette, seigneur du lieu. Ordonnances
 de décharge pour les curés de la Chapelle-Mourrin,
 et de St. Médard. —

C. 8806 (Liasse) - 16 pièces papier.

1789. - Impositions. - Département de l'Orne.
 Rôles supplémentaires des impositions ordinaires
 et directes autres que les vingtièmes, des ci-devant
 privilégiés des paroisses de: Aboiron, François
 Rivière, prieur curé, Jean-Baptiste Bernardin, comte
 de Trézel, seigneur du lieu, Monsieur frère du Roi,
 de la Roullaye, écuyer, Auquainville, le curé,
 le marichal de la Roche de Laval, M^{me} de Bernières,
 de la Fayette, M^{me} de Bonnechasse. Avoines,
 Monsieur frère du Roi, le marquis d'Avranches,
 Cally curé de la 1^{re} portion, Dubal curé de la 2^e,
 Ribelli, curé de la 3^{me}, et le curé de S^t Cyr;
 Bailleul, Nicolas-Alexandre de la Rue, écuyer,
 sieur de Rucqueville, seigneur patron de Bailleul,
 de Chibouville, conseiller au parlement de
 Normandie. Barville, M^{me} de Antoin. Louis de
 Livet, seigneur du lieu, Nicolas Lefebvre, curé,
 François Allain, curé de S^t Aubin; Baraque,
 le curé de Bois d'avy; Bellon, Bédre, curé. Bellout,
 Le Vigneur, curé. Le Berneray, de Périers de Trénes,
 seigneur du lieu, lieutenant général au bailliage
 d'Orbec, Formage, curé. Belvillers, le curé, Pierre
 Bordeaux, maître de poste à l'Hôtelierie et le lieu
 la Pommeraye, écuyer. Blangy, le comte de Blangy,
 seigneur du lieu. le curé et le comte de Brancas,
 Bolquencé, De la Fouché-Fourel, seigneur du lieu,
 le curé, De la Pata, seigneur de S^t Nicolas des
 Létiers, Le Poscrenoult, Monsieur frère du Roi,
 le marquis de Quiry, l'abbé de Morteau,
 le marquis d'Avranches le curé, Bouteumont, Jean
 Bunel, curé, David-Gabriel Antoine Queroult,
 seigneur et patron de Rieu, président en la chambre
 des comptes à Rouen; Le Breuil, Robert Criot,
 curé, Rioult des Vallées, seigneur du lieu, capitaine
 d'infanterie, Rioult de Victot, capitaine de
 cavalerie, le Brovedent, Le Lasseur, curé, de Grais,
 seigneur du lieu.

C. 8607. (Liasse.) 20 pièces, papier.
 1789. — Impositions. — Département de Lisieux.
 Rôles supplémentaires des ci-devant privilégiés,
 paroisses de: Canapville, Vallet, curé, l'évêque de
 Lisieux, le marquis d'Overnes, de Rouffigny;
 Cauverville, Jean-Simon Le Carpentier de
 Pimeville (à P. Epineville?), écuyer, le curé;
 Cerqueux, Esparquand, curé de la première portion,
 Le Conteux, curé de la seconde, Augustin Gabriel
 Deshaies de la Vadrière, seigneur et patron
 honoraire du lieu, Anne Dieudonné. Bernard
 de Brucourt, Champhant, Pierre Cirst, curé;
 La Chapelle-Bouffé, Jean-Guillaume de
 St-Léger, ancien curé, Nicolas Antoin de
 Giverville du Torpt, seigneur du lieu, Jacques
 Joseph de Cholmer, écuyer, sieur de Valcourt,
 Charlotte-Françoise Henriette Aubert, dame
 et patronne de Beuzeville, veuve de Charles
 Gabriel Des Hournest, seigneur et patron de
 Montainville, la chapelle de Montgenneuil, Demares,
 curé, de Montmorency, de Rocherolles, Chaumont,
 Noyer, curé, de Montmorency, de Bois-Audré
 de Triqueville, Cheffreville, Delauney, curé,
 le duc de Laval, maréchal de France;
 Cirofontaines, Du Bois de La Hauteveque;
 Monsaint, curé; Cijay, la marquise de
 Rocherolles, Dame de Cijay, le comte de La
 Pallu, de Montmorency, de la Roque, les
 curés de Cijay, de St-Aubin et de Pomont.
 Cordebugle, Guerrier, curé, de Bouffé, de la
 Roque, de Boctey; Coummer, Pierre Droulin,
 curé; Courtonne-les-Charolles, l'évêque de
 Lisieux, Huet, curé de la première portion,
 Le Courmier, curé de la seconde, Du Haouley,
 écuyer, seigneur de Gouvia, M^{re} D'Avilly.
 De Boctey les Charolles, de Parfura de Jouvanceux,
 Colloy de Carrouges, Courtonne-la-Ville,
 l'abbé de Pontevé, de Belleau de Courtonne,
 de Bouffé de Cordebugle, les curés de St-Paul
 et du lieu, Courtonnel, Nulle, curé, de la Roque,
 seigneur et patron de Berquinny, de St-Germain
 les Charolles, la Cresnivière,

4
Monsieur frère du Roi, le prince et la princesse
de Gestel, seigneurs du lieu, les religieux d'Orbec,
le curé; Crohilles, le Mercier, curé, Du Houtier,
de Sein, de Bonnechose. La Croyte, le duc de
Lowal, maréchal de France, François le Front, curé.

C. 8608. - (Liasse) 81 pièces, papier. —
 1789. Impositions. Département de Lisieux. —
 Rôles supplémentaires des ci-devant privilégiés,
 paroisses de Le Doucet. Artus, Guillaume Cardon,
 curé; Escorcheville le marquis de Paray, seigneur
 du lieu, le curé; Familly, Michel Cholette, le
 marquis d'Avernes & Le Saulg, Fortin, curé,
 M^{re} de Clinchamp. Fouquiermon, François
 Goubin, curé, le marquis de Rarey, seigneur et
 patron, de Bodran, Le Touril, Louis Jean de
 Bornainville, curé, M^{me} Dubus de Marchère,
 Feroquis, le duc de Laval, maréchal de
 France, Ferry, curé, Turfol, François le Brun, curé,
 Risset, curé de St Martin du Houllay, Daniel
 de Loque de Charrier, seigneur du lieu, Turville,
 le curé, le supérieur du grand séminaire, Rondel,
 le curé des Pares Fontaines, Tolleville, le président
 de Tolleville, seigneur du lieu, Charles le Franc,
 curé du lieu de St Jean Meunil-Couffey, Thomas
 Houssoy de Boissy, maître de poste, Fontaine
 la Couvet, Alexis Jacques du Rosoy de Villards,
 écuyer, M^{me} de Villards, veuve de Gabriel Alexis
 Jacques du Rosoy, écuyer; Pierre Bordeaux,
 maître de poste à l'Hôtelier, Fresne, Louis
 Rémi de Bernière, écuyer, seigneur et patron
 du lieu Pierre Auguste Gallot, curé, du bar
 de Malhortier, Fichardel, François Yve de
 Mouillet, chevalier, seigneur du lieu, Helein,
 écuyer, sieur d'Halqueville, de la Raudière,
 écuyer, le prieur de Triardel, Morin, religieux
 de l'abbaye de Triardel, le prieur curé du
 lieu, de l'hôpital d'Orbec, M^{me} Bertout, dame
 de providence, Yaci Bernier, curé, le baron
 de Montmorency, Duplessis, entrepreneur du tabac,
 Despres, contrôleur des domaines, Trémont, maréchal
 des logis de la maréchaussée, Vuillemot, Couture
 Laine, cavaliers de maréchaussée, Duclou, ancien
 cavalier de maréchaussée, Fleuri Dubois de
 l'école vétérinaire, Glatigny, le curé de St Aubin,
 de Chibouville, conseiller au parlement de Rouen,
 de St Gervais, seigneur du lieu, Glos, de
 Bocty, chevalier, Neuville, curé, de St Ouen,

Le Mercier, d'Orville; La Haalbondière, le curé; le
 marquis d'Arvernes. Houdreville, de Gully, curé;
 de Folleville, de Finneville, écuyer; Houlugon,
 Charles-Joseph de Boqueneux, du Chateay, écuyer,
 Anne-François de Boqueneux de la Bassetière,
 écuyer, Antoine-François Corbin, curé; l'Hôtelier,
 Jean-Baptiste Lepin, curé. Jouveaux, de Perfouru,
 seigneur, de Chaligny, Cœur, Le Normand, etc.

C. 8609. (Liasse.) 20 pièces, papier.

43
1789. Impositions. Département de Lisieux. —
Folles supplémentaires des ci-devant privilégiés,
paroisses de : Lieurey, de Mèillerwill, seigneur
du lieu, de la Hubossaye, écuyer, D^e Mèssonel,
écuyer, de Mèpoutigny, Duchemin, curé de la
première portion, Haxin, curé de la seconde,
Lignères André Duchêne, curé, Hèrsent de
Bois Robert, Livarot, Gossey, seigneur du lieu,
Chrétel, curé, M^{me} D^e Chilly et de Neuville,
Metout, chapelain de la Pignardière; Lisieux, de
Mèparescot, écuyer, seigneur et patron du lieu
en partie, Mènevall, écuyer, seigneur en partie
de Lisieux, le curé, de la Hubossaye, écuyer,
s^r du Plessis, les religieuses bénédictines de
Vimoutiers, M^{me} de la Bonnerie; Mècardilly,
Jourdain, curé, M^{me} de la Pallu, dame de
Mècardilly, Haudebert des Bois, seigneur de Blon-
Buisson, de Bonnechose, M^{me} des Aboutis v. v.
D^e Crville; Mècarolles, le curé, de Doctey, de
Pèpèrey, de S^t Germain, de la Polque,
Cortard; le marul. Germain, Bardel, curé de
la première portion, le curé de la seconde portion,
M^{me} de Bonnechose. le marul. vicomte, du
Mèmil-Vicomte, seigneur et patron du lieu
de la Flèche, curé. Les Mèpoutiers-Hubert, Mèmonier
frère du Roi, de Torval, Guilliotin, curé,
Des Haies de Laigney, Buthelot du Mèpèrey,
Mèoyava, le prieur de Neuville, seigneur du lieu,
l'abbé de S^t Gervais, l'abbé Couture, de la Mèparandière,
conseiller du Roi au bailliage d'Orbec, de
Bernière de Mèoyava, Neuville, Haugot, curé,
de S^t Clair, écuyer, le comte de la Chapelle,
de Triquenville, écuyer. Noards, le curé, Charles
Jacques de Mèalartie, seigneur du Plessis
et du bar Mèporcent. Noards, Antoine Goye,
curé, de Peaudrant, patron du lieu, de Cèquin,
le marquis de Rarey, seigneur souverain, Notre-Dame
de Courson, le maréchal de Laval, l'abbé de la
Cauvinière, conseiller au parlement de Rouen,
de Courson, seigneur du lieu, Mèramon, curé,

de Bonnerol, écuyer, de Lysé, écuyer, seigneur de
 Belleau, che^{no} de la Chapelle, Notre-Dame des Prés,
 Aque, curé. Notre-Dame de Villers (Villers-sur-Glos),
 de Villers, lieutenant au régiment de Lorraine,
 le chevalier de Villers, des Varannes, écuyer,
 P. Bellière, curé. Notre-Dame du Bois, les abbé,
 prieur et religieux de l'abbaye de S^t. Corvult,
 Pierre Pitard, curé. de Giverville, 1^{er} de S^t. Epaclon,
 Gille Joseph de la Pallu, seigneur du lieu
 Coignard, chapelain du V^o de bois, che^{no} de Haëricy,
 dame de la Ferté-Freouel, Beumelin, curé de
 Cernant. Le Noyer-Moignard, les religieux de l'abbaye
 de S^t. Corvult, seigneurs du lieu, Charles Roussel,
 curé, Cyrilien, François de la Bouraye, écuyer,
 sieur du Lrais. Orville, de Chamilly et Orville,
 seigneur et 1^{er} patron du lieu, le marquis d'Arvans,
 seigneur et second patron du lieu, la comtesse de la
 Pallu, le comte de la Pallu, Fleury, curé. Quilly
 le-Vicomte, l'évêque de Lisieux, le curé, le doyen,
 de la chaîne, l'abbesse, les moines, de Pestonville,
 seigneur du lieu, Le Vouvroseur-Berardi, maître
 de poste.

49
C. 86¹⁰. (Classe.) Espèces. papier.

1789. Impositions. - Département de Lisieux.

Rôles supplémentaires des ci-devant privilégiés, paroisses
de: Pénecourt, Yumel, curé; Prouva ci-devant curé
dudit lieu, de Carbon, écuyer, Antoine Lebonnard
Costard, officier des côtes, de Clitbouville, écuyer.
Le Pin, M^{me} de Paray, l'abbé D'Asserment,
l'abbé d'Assière, le marquis de Paray, Houl, curé,
le prieur D'Assière. Les Places, de Carbon, Jouveaux,
curé. Pommont, Jean Lyaquier, curé; François
Le Carbonnier de Framboisier, écuyer, François
Claude de Chantreuil; Pontalery, le curé Pécua,
Le Pas de Pécua, seigneur du lieu, le curé;
Pitreville, Delaunay, curé, Crastan de la
Trayette. Preville, le curé, de Colmer, M^{me} de
Bellemare, de Giverville. Reventien, Claude de Polle,
de Chanisjean, écuyer, seigneur et patron du lieu,
M^{me} épouse de Brossard, veuve de Joseph
de Nottout, écuyer, Benjamin de Beaussobre,
chevalier Léop. Louis Charles Le Comte de la
Crépinière, Jacques Couchet, curé; Rocques,
l'évêque de Lisieux, Galot, chanoine prébende
dudit lieu, Jean Pierre Delamare, curé,
Du Pommery, écuyer, M^{me} Beaumontel, le S^r
D'Orville, élu en l'élection de Lisieux, Le jeune,
maître des postes, S^t Aubin de Scellon. Jacques
Louis de Giverville, seigneur du lieu, Jacques
Charles Christophe de Sarcher, François Allain,
curé, Louis Amable Carel de Clitbouville, conseiller,
Joseph Laurent de Linn, seigneur de Fontenelle,
Gaffray, curé de S^t Jacques de Lisieux; S^t Aubin
près de Cisay, Goutier, curé, la marquise de
Roucherolle, S^t Aubin sur Augrainville, Pierre
Le Vavasseau, curé; S^t Cyr d'Astrancourt, de S^t Cyr,
seigneur du lieu, le marquis de Verque,
officier de la Glacemière. S^t Cyr du Rouceray,
l'abbé de Quity, de Bonval, curé du lieu.
S^t Denis de Mailloc, le curé, le président de
Carbon; S^t Denis de Lisieux, de Pecqueult
de Boisville, Le Tebure des Housseis, le
chapelain de la Pommeraie, l'évêque de
Lisieux, l'abbesse de S^t Denis, le chapitre de
Lisieux, les étudiants du grand séminaire
l'abbé de la Chaume, Poyssout de Beauballal,

65
Le curé de S^t Hippolyte, Appaillet, président en
l'élection, Vinoult de Camp-Francis, M^{re} de
Périers de S^t Marc, M^{re} de Collandou, Périer de
S^t Gilles, S^t Evroult de Montfort, Emont, prieur
curé, M^{re} de Burgault, le baron de Mont-
morency, seigneur du lieu, de Courmesnil, de
Bonnechose, de Champreua, Lucas de Parc-François,
S^t Georges du Chesnel, le curé, de La Lequeraye,
S^t Germain-la-campagne, M^{re} de la Roche, seigneur
du lieu, des Périers de S^t Sépards, curé de la 1^{re} portion,
Boulet, curé de la première portion des trois à
la nomination du chapitre de Lisieux, Josen,
curé de la seconde portion des trois, Le Guesquier,
curé de la dernière portion des trois, de Foulques
de la Pilette père, écuyer, seigneur du Teugrey,
Hauvel, écuyer, d'Aludel, de Soligny, écuyer,
de Fouquet de Gauville, écuyer, le chevalier
de Mobergest de S^t Quen, écuyer, la veuve Panse,
des Périers de France, écuyer, le chevalier de la
Pilette, M^{re} de poste à Arbec, S^t
Gervais d'Assières, l'abbé de S^t Germain, le curé,
S^t Hippolyte de Canteloup, le curé de Pigny, écuyer,
au fief de poste, seigneur du lieu, de Colbon, Pierre
Bordeaux, maître de poste à l'Hôtelierie, S^t Jacques
et S^t Germain de Lisieux, l'évêque de Lisieux, le
chapitre, Leffercier, de Caumont, de Triardel, de
Pesteville, de Bellemare, Chillaire, Bordeaux maître
de poste à l'Hôtelierie, de Bonnechose, les Ursulines,
l'hôpital de Lisieux, Beaudry, maître de poste à Lisieux,
Emont du Couray, Thorel de la Troupinrière,
S^t Julien de Appaillet, le président de Coulou,
seigneur du lieu, Pierre la Pigne, curé.

840. (Liasse) - 23 pièces, papier.

1787. Impositions. - Département de Lisieux.

Rôles supplémentaires des ci-devant privilégiés;
paroisses de : S.^t Léger - du Hodley, Daniel Varin,
curé, Daniel de Loques de Chazelles, seigneur du
lieu, Charlotte de Carrey, veuve de la Lande,
S.^t Eards de Fresnes, Dumont, curé, les abbé et
religieux bénédictins de Bernay, seigneurs de la
Motte de Fresnes, des Fériers de S.^t Eards, curé
de S.^t Germain-la-Campagne, de la Roche de
Porteville, seigneur du lieu, le chevalier de Trarval,
de Trarval des Housseyes, des Bossenri, seigneur
de Plainville, de la Tilette, le Offire; S.^t Ebarquie
des Loges, Binard, curé, de Louis, écuyer, seigneur
du lieu, de Ebarquerie, écuyer. S.^t Martin - de
Brieffaitte, Monsieur, frère du Roi, François Bouilly,
curé, le marquis de Chaumont - Guitry, la
marquise de Chaumont - Guitry, l'abbé de Chaumont -
Guitry, le chevalier de Chaumont - Guitry, Petit
de Montmirel, Adelin d'Haacquerville, écuyer,
avocat du Roi à Orbec, Mahsen, maître de poste
à Orbec. S.^t Martin - de - la - lieue, le curé, M^{me}
d'Orguées, le Offire de Villers, gentilhomme dans
la Grande Fauconnerie; S.^t Martin - de - Maille,
le curé, de Phiomont. S.^t Nicolas - des - Lettiers,
le curé, Coignard, Chapelain, de la Fala;
S.^t Ouen - le - Houar, Dufour, curé, de S.^t Ouen,
écuyer, seigneur du lieu, de Ebarquet, écuyer,
Monsieur, frère du Roi. S.^t Paul - de - Coutoume,
M^{me} de S.^t Paul, de Corday, de Garville, de Trém,
le curé, et celui de Notre - Dame de Livet. S.^t Philippe,
des - champs, Prassy, curé, le marquis de Paray,
seigneur du lieu, de la Couraillé, de Beauhém,
le seigneur d'Écorcheville. S.^t Pierre - de - Canteloup,
de Ebarge, seigneur du lieu, le curé et celui de
S.^t Hippolyte. S.^t Pierre - de - Maille, le président
de Coulons, le curé. S.^t Pierre - de - Grandval,
Michel Lemière, curé, le baron de Ehemerancey (?),
seigneur du lieu, de S.^t Clau, écuyer, de Echaurey
écuyer, M^{me} de Villade, de la Roubraye, écuyer,
de S.^t Clau ami, fils de famille, écuyer, de S.^t Clau,
second fils de famille, écuyer. Le Roy, Louis Mallard
de la Varande, écuyer, Anne Madeleine de Grien,
veuve Varmesle, de la Genneraye, écuyer, René

Claude Leroy Dubourg, écuyer, Claude-Jacques
François de la Roque, écuyer, François de
Boqueneux, écuyer, de Calroy, écuyer, Hane,
Chaplain de la chapelle du Vallé, Chiodore de
Saulty, curé, de la Hourvaye, écuyer, d'Hericourt
écuyer. Le Lap-André, Louis de la Porte, curé,
Louis de la Pourvay, seigneur du lieu, (Lapine d),
de Grenare, seigneur du lieu, Froncier du
Pôceage, Couper, curé, le comte de la Chapelle,
Chuberville, de Randicourt, M^{rs} du Houllay, de
Boucourt, sieur de Beauport, écuyer, Liénard,
curé, Cicheville, parent, Docteur en Sorbonne,
sieur du lieu, le curé, Du Chaperoy Berthelot,
de Crignoville du Bois-André et de Mesville
de la Plu des Lettres, Bois-Duval, médecin à
Rouen, Le Villeul, Serbon, curé, Cordouet, Binardel
curé, Touquette, les abbé et religieux de S^t. Eroult
de La Pourvay, seigneur du lieu, le chevalier
de la Pourvay, de la Pourvay des Châtelets
M^{elle} de la Pourvay de la Vastière, Le Hautier,
écuyer, sieur de la Bellière, Catel, curé, La
Vestière, Du Cherk, écuyer, seigneur du lieu,
Jouen Bomainville, curé, de Belleville, écuyer, de la
Pourvay, écuyer, Alexis Hespaign, ci-devant maître
de poste à Harbec, M^{elle} d'Orgeville, de Eroulle
écuyer, d'Andel de Solign, écuyer, Villiers-en-Puche,
de Lianelon, le Gris de S^t. Denis, Binet, curé, Joseph
du Chapellet et Maillois, de la Pourvay, écuyer,

69
C. 8612 - (Liasse) - 23 pièces, papier. —

1788. 1789. - Moins imposé. - Requêtes diverses. —

Répartition faite au marc la livre entre les 9 élections de la généralité d'Alençon, de la somme de 50.000 l. accordée pour le moins imposé de l'année 1789. - Rôle des remises accordées sur le moins imposé aux contribuables de la paroisse de Caillebois. - Instruction du conseil sur la distribution et application du moins imposé et observations du bureau intermédiaire de Talaise sur l'application et l'emploi des fonds du moins imposé (29 mai 1789). - La commission intermédiaire faite de renseignements précis, déléguée au bureau intermédiaire de Talaise le soin de faire la répartition des fonds du moins imposé, qui s'élevait pour l'élection de Talaise à la somme de 3750 l. pour celle de Domfront à celle de 1631 l. 16 s. 9 d. et 100 pistoles pour la ville de Talaise. Le partage devra être fait entre les différentes paroisses qui ont éprouvé des pertes par les inondations, celles-là surtout méritent de fixer l'attention, car le moins imposé est destiné à secourir les taillables qui ont éprouvé des pertes dans leurs récoltes, par grêle, incendes, inondation, mortalité de bétail et autres malheurs de cette espèce (9 juin 1789). - Lettre du curé et du syndic de St-Jacques, concernant les pertes éprouvées en 1788, par les habitants de cette paroisse par suite des inondations du printemps et des gelées précoces de l'automne (1^{er} décembre 1789). —

1790. — Impositions. —
Département d'Argentan. — Rôles de
répartition sur ~~les~~ ~~contribuables~~ ~~de~~ ~~chacun~~
~~des~~ ~~paroisses~~ ~~du~~ ~~dit~~ ~~département~~, de l'imposition
principale, des accessoires, de la capitation
et de la prestation des chemins, pour
l'année 1790, sur les contribuables de :

Abbeville : Pierre Huetta, curé; Laurent-François de Malherbe,
seigneur; Gautier de Menival; les religieuses de S^{te} Claire d'Argentan;
l'abbé de S^t Evroult, les religieux de S^{te} Barbe-en-Auge, les curés
d'Armenville; Malfilastre; — les Autels-en-Auge: Pierre Philippe, curé;
(à de Vaudeloges)
Gautier de Menival, éc.; Desvoines, éc., s^r des Aunay; Louis Couvet,
maire; — la Brevière: de Margot de S^t Ouen; M^{me} d'Ouilly; —
la Chapelle-Haute-Croix; — Escots: François de Gelhier, curé; les
religieuses de Vignats; le vicomte de Moges, pour son château; le duc
de Béthune de Sully; — Garnetot: M. des Authieux, seigneur; Philippe
Milcent, curé; — Grandmesnil: Charles Banet, curé; le s^r des Authieux;
le curé de Barou; M. de Prefelne; l'abbé de S^t Evroult; Fremondière
avocat; — La Gravelle: Gigon, ancien curé; Follin, curé; Bonnet,
seigneur; M. de Marguerie père, ^{afils} M. de Malherbe "Damanville", éc., d^t au
Chilleul; — Hervillevent: de la Housaye, éc.; de Marmouy, éc.; de la
Brunetière, éc.; — Merul-Durand: Jacques Dufreno, curé; M. de
Merul-Durand; de Bonnechose; de Boisroult; — Montpinçon: Drouet,
curé; Mousieur, frère du Roi; de Mantry; de Marguerite Marguerie, de
S^{te} Marguerite des Loges; de Marest; de Fresney; de Baudrieu, de Rouen;
Damanville du Chilleul; — N.D. de Fresney; de Bonnechose; de la
Rozière; de Malherbe; de Bourguébus; de Grandprey; — Reveillon:
de Bernières, d'Armenville; de Fresney de la Rivière; de Fresney
Malherbe; — S^t-Basile: Jean-François Mathieu Peulsey, curé; Jean-Philippe
François de Gaultier, seigneur & patron; Augustin Couvet, garde général

du forêt de Monsieur, frère du Roi; - S^{te} Foy de Montgomery:
 Louis Heroul, curé; M. de Julli; M. de la Brunnetière; - S^t-Germain
 de Montgomery; - S^t-Martin de Fresney: Monsieur, frère du Roi;
 Jean Arzelard & François Hébert, curés de la paroisse; Le Conte, curé de
 S^t-Georges; de Fresney la Rivière; de Vigan, de la p^{re} de la Haye; -
 Cortisambert: veuve de Butarval; veuve de S^t-Germain; Monsieur,
 2^e cause de partie de la forêt de Montpinson; - Vaudeloges: de Vallois, éc.;
 François du Haussay, éc., curé; de Fresney Malherbe; Malfilâtre;
 Louis de Putecotte de Reneville, etc. ~~Louis~~
 (Louis-Pierre)

C. 8016. (Calvès) grand et moyen format,
420 412 Feuilles, papier.

1790. Impositions. Département de Totaire.

Repartition générale
semblable.

~~Tables de répartition sur tous les contribuables
de chacune des paroisses de ladite élection,
de l'imposition principale, des accessoires,
de la capitation et de la prestation des
chemins, pour l'année 1790.~~

V. e. ed. 181
18^m en papier

[Signature]

pour : Amneville : Louis Le Boucher, curé,
Paul de Bernières ; — Aubigny ; — les Authieux-Papion ;
— Berville : Du Not du Quernay ; l'abbé Guesard,
desservant ; le Bénédictin de S^t Pierre-sur-Dives ; de Lannay,
avocat à S^t Pierre-sur-Dives. — Biéville-en-Auge : Caron, curé de la
1^{re} portion, tailleur, curé de la 2^e. le Duc de Biéville seigneur, à Paris ;
le marquis de Morant, seigneur, à Paris ; le comte de Maupeou, à
Paris ; Naudin, vicaire général de Lisieux ; — Boissey : de
Mammoury la Brunetière ; — Brettoville-sur-Dives : de la Quaise,
M^{lle} de Vassy ; de la Pallue des Chapelles Piedoups ; M^{me} de Villars ;
les curés de Donville ; de la Cour d'Engreville, conseiller, l'abbé de
à Vieuxpont
S^t Pierre-sur-Dives ; — le Arceuil : de Griseu, seigneur ; Bonchamp de
Fierville, vicaire. — Canon : Jacques Requis, curé ; M. de Beaumont ;
les religieux de S^{te} Barbe ; — Carel : le comte de Verdevivre ; François,
curé ; — Castillon : Jean-Baptiste Delahay, curé ; Elisabeth Annable
Bailleul, veuve de M. de Bressac ; — Coupesarte : Philippe Lecherpin,
curé ; M. de "Shilly", demeurant à Caen ; M. de Morsant, demeurant
à Lisieux ; — Donville : Charles Folie, curé ; Pierre Le Cosne, curé de
Grisy ; Charles Lefebvre, curé de Favière ; — Dours-Maraais : Rault, curé
M. de Montcairel ; — Écajeul ; — Hiéville ; — Mesnil-Bacley : "Urbin
Manifié", curé ; les religieux de S^t Pierre-sur-Dives ; le curé d'Éraines ;
— Mesnil-Mauger : Paisant, notaire ; Dhullay de Carouges ; M. de
Léaude ; Curé de Fleury, curé de deux portions ; — Mesnil-Oury :

Louis Allaire, curé; — Mezidon: les prieur & chanoines réguliers de
 S^{te} Barbe en Auge; de Bonchamp de Fierville, ec., et au Breuil; —
 Mirbel: Feret, curé; les religieux de S^{te} Barbe; — Mittois: Jacques-
 Jean-François Aliot, curé; les religieux de S^t-Pierre-sur-Dives.
 Marc-Léonard-Jⁿ B^{te} des Hayes de Lannay; — Montriette: Pierre-François
 Thomas, prêtre, ou autre faisant valoir le bénéfice-cure; Bonnet,
 seigneur de la Gravelle; de Malherbe; — Ouville-la-bien-tournée:
 Hubert, curé; M. de Monceaux; Rozée de Plainville; — Percy:
 M^{me} de Marguerie; M. de Beaumont l'ainé; M. de Boispinel;
 — Plainville: M. de Plainville, ec., conseiller notaire secrétaire du Roi à
 la Cour des Comptes de Normandie, seigneur; Dubois, curé (ces deux cotes
 seuls; repartition par bed., composant seuls la municipalité); — Querville,
 Quétiévillo: François de Maître, sieur de Jardins, conseiller secrétaire
 du Roi; Jean Paisant, sieur du donpray, le s^r de la Moranderie;
~~la chapelle de Corboy Aumont, curé; Caron, curé de Biéville;~~
 Fergant de Vaux; les religieux de S^{te} Barbe; M. de Basseville; —
 S^t-Georges-en-Auge; — S^t-Julien-le-Faucon: la marquise de
 Julien; la marquise de Montant; — S^t-Maclou; — S^{te} Marguerite
 de Vieille: Jean du Mont, curé; — S^{te} Marie-aux-Anglais: Charles
 Hubert, curé; M^{me} Choron, à Caen; — S^t-Martin-des-Noyers:
 Jourdain, seigneur; Corillaux du Mesnil, curé; les religieux de S^t-
 Pierre-sur-Dives. — S^t-Michel de divet: M. de Fresnel; Joseph Coesin,
 curé de divet; Pierre Vesque, vicare de la fondation; les religieux de
 S^t-Pierre-sur-Dives; — S^t-Pierre-sur-Dives: Montigny, curé; le
 Marinier, vicare; Le Roy, chapelain de l'hôpital; Le Teron de Longcamp,
 ec.; de Faulcon, ec.; Georges-Nicolas Delannay, anaire; Lambert
 Moncairel, vicomte de S^t-Pierre; Malfilastre, bailli; Antoine-Hervé
 Desmaults, médecin; — Soquence; — Chiéville: Louis Duval dit
 Granval, chirurgien; — Le Tilleul: veuve de M. de Giremois, ec.;
 M. du Pant de Roussé, ec. veuve de M. d'Arrousal; de Malherbe, ec.,

seigneur de Sarnanville ; — Costes : ~~l'abbé de~~
François-Alexandre Gauthier,
curé ; l'abbé de Mortreux, titulaire de la chapelle de Coste,
Mad^e de la Moquette ; M. d'Infrville, seigneur de la paroisse ;
Grandin, seigneur du Saq ; — Vierzfont : Rozey & Angers,
curés des deux paroisses, "Billai", chapelain de la Charité ; de Bressac ;
Marsy de la Quaine ; les religieux de l'abbaye de Barbery ; les^{rs} de
Pommereu. — Mandement du bureau intermédiaire du département
de Talais - Souffrant & de l'élection de Talais, à l'assemblée
municipale de Bernières, pour les impositions ^{ordinaires} de 1790.

C. 8614. (Calice.) - grand format, 14 feuillets, papier.

1789. - ^{Département} Impositions. - Election de Lisieux. -
Département fait par les membres du bureau
intermédiaire de Lisieux et les présidents,
lieutenants, assessors et élus de ladite
Election, sur les villes, bourgs et paroisses
qui en dépendent, de la somme de
44.121 l. 14 s. ordonnés être levés et imposés
en l'année 1790. sur tous les contribuables
indistinctement de ladite Election, par lettres
patentes du Roi du 16 octobre 1789, savoir:
pour l'imposition principale, 235.988 l.,
pour les impositions accessoires de ladite
imposition, 149.188 l. 10 s. 6 d., et pour la
capitation 158.945 l. 3 s. 6 d. (9 décembre 1789)

en présence de Malassis,
trésorier au bureau des finances
d'Alençon,

